



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation du conseil municipal : le 22 octobre 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Marie-Henriette ELIE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC)

Absents : M. Cyril PETRARU, Mme Florence BURNEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON, Mme Myriam PRAUD, Mme Charlène MARIE

Désigné secrétaire de séance : M. David PELLETIER

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	2	14	14	0	0

OBJET :
DEL2025-038 - AFFAIRES CULTURELLES
Règlement intérieur de la bibliothèque et instauration de la gratuité d'adhésion

Dans le cadre du développement de sa politique culturelle, la commission Culture, réunie le 17 septembre 2025, propose au Conseil Municipal d'approuver :

1/ **La gratuité de l'abonnement à la bibliothèque municipale** pour l'ensemble des usagers, au motif que les produits nets générés par la régie de la bibliothèque sont relativement faibles et la

mise en place d'un forfait de dédommagement de 15 € par document pour tout document non rendu à partir de la 3^{ème} relance ou gravement détérioré ;

2/ **Le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale** qui encadre les droits et obligations des usagers a été actualisé au regard des usages et des nouveaux supports proposés. Ce règlement, annexé à la présente délibération, est opposable en cas de litige. Il comprend :

- les articles régissant les droits et devoirs des usagers, actant la gratuité de l'adhésion et précisant les conditions d'emprunt,
- et l'annexe fixant les horaires d'ouvertures (hiver/été).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable de la commission Culture réunie le 17 septembre 2025,

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'accès de tous à la culture,
Considérant la nécessité d'adapter le règlement intérieur de la bibliothèque aux évolutions des usages et acquisitions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de gratuité de l'abonnement à la bibliothèque municipale ;
- **D'ADOPTER** le règlement intérieur annexé à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- **DE FIXER** à 15 € par document le montant du forfait de dédommagement applicable pour tout document non rendu à partir de la troisième relance ou gravement détérioré ;
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

DELIBERATION PUBLIEE

Le / 8 NOV. 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le / 8 NOV. 2025

Le Maire,
M. Louis GIBIER

Le secrétaire de séance,
M. David PELLETIER

